

Solidarité avec les inculpés de l'incendie du centre de rétention !

**Le 26 novembre 2013, aura lieu à Marseille
le procès des inculpés de l'incendie de la
prison pour sans-papiers du Canet.**

Concrètement, être mis dans un CRA veut dire : un enfermement qui peut aller jusqu'à 45 jours, avoir peu de chance de faire valoir ses « droits » (48h pour établir un recours non-suspensif), la surveillance constante des caméras, les fouilles corporelles, le fichage ADN, le refus de soin, la mise sous calmants, l'angoisse de voir tout ce qu'on a construit soudainement anéanti. Et si l'on remue trop, des tabassages et cellules d'isolement. Souvent, comme il n'y a aucun moyen de se faire entendre, les retenus retournent cette violence contre eux, en s'auto-mutilant de diverses manières. En 2006, Kazim Kustul a trouvé la mort au CRA du Canet.

Le 9 mars 2011, cette fois, la colère s'est dirigée contre les murs de la prison. Suite à un mouvement de révolte, un incendie s'est déclaré simultanément dans plusieurs zones du centre, rendant le bâtiment inutilisable pendant plusieurs mois. L'organisation des expulsions a été perturbée pour quelques temps autour de Marseille, les rafles ont diminué, des libérations pour vices de procédures ou manque de place ont eu lieu. Cet acte est à resituer dans la longue série des résistances et des révoltes plus ou moins médiatisées qui ont eu lieu en France (à Vincennes, à Lyon, à Bordeaux...), en Europe et dans tous les pays ayant recours à l'enfermement et l'expulsion des étrangers pour entretenir une position de domination économique.

Que sont devenus les retenus ?

Après l'incendie du C.R.A. du Canet, les retenus ont été transférés vers le centre de rétention de Nîmes. Certains, intoxiqués par des fumées, ont été dirigés vers l'hôpital, quatre en ont profité pour se faire la belle. Une quinzaine de personnes soupçonnées d'être à l'origine de l'incendie sont mises garde-à-vue, puis six personnes sont placées en détention provisoire aux Baumettes. Les flics exercent des pressions face à des personnes éloignées géographiquement de leurs proches, isolées linguistiquement, méconnaissant le droit français, épaulées par des avocats incompetents. Quatre détenus provisoires sont relâchés, tandis qu'un dossier à charge est monté contre les deux inculpés restants qui sont détenus pour 3 à 5 mois de détention préventive. S'ensuit un long et pesant contrôle judiciaire de deux ans et demi (2 à 4 fois par mois), en attente du procès.

Par ce procès l'État compte faire payer à des boucs-émissaires un acte de révolte collectif. Il a construit un dossier à charge contre deux individus qu'il tentera de présenter comme des délinquants à sanctionner. À nous de dénoncer le rôle des centres de rétentions : l'outil de répression (qui enferme et expulse sur la base de discriminations racistes) et l'outil de pression sur l'ensemble des sans-papiers (contraints à se cacher, à vivre dans la peur, l'isolement et l'exploitation).

Face aux frontières qui prétendent nous diviser, nous ne serons jamais résignés, des révoltes collectives continueront d'éclater tout comme le besoin de se solidariser avec celles et ceux qui subissent la répression.

**Le mardi 26 novembre, soyons nombreuses et nombreux
à l'intérieur comme à l'extérieur du tribunal
pour montrer que les inculpés ne sont pas isolés !**

RASSEMBLEMENT le 26/11 à 14h devant le TGI, 6 rue Émile POLLAK

Chaque année en France, 40 000 étrangers sans-papiers – désignés comme indésirables sur des critères racistes et arbitraires – sont enfermés dans des centres de rétention en attendant que l'État décide de leur sort : expulsion et bannissement ou libération avec OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français). Les retenus des Centres de Rétention Administrative (CRA) ne sont pas si « étrangers » que cela, ce sont celles et ceux qui, parmi nous, bossent à 3 euros de l'heure dans le bâtiment, la manutention, les gardes d'enfants, le maraîchage, la restauration, le nettoyage...

Quelles formes de solidarités ?

Rapidement, un groupe de personnes organise un rassemblement devant le commissariat de l'Evêché. Un collectif se forme pour mettre en place une solidarité directe avec les inculpés, populariser cette révolte collective et lutter pour la suppression des C.R.A. S'en suivent visites aux parloirs, collages d'affiches, organisation de concerts de soutien, envois de mandats, suivi juridique avec des avocats, interventions à la radio et manifestations.



**Collectif de soutien aux
inculpés de l'incendie du
CRA du Canet**